



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°09 de la Commission des Règlements
Délibération Electronique

Réunion du :	Mardi 28 mai 2024
A :	18 h 30
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY, MM. Patrice ANTHONIOZ, Robert PRICAZ et Michel RENAUD.

1. FORFAIT GENERAL :

Dossier n° 22019537

Départemental 5 - Poule B : Souvans 1 - Septmoncel 1 – Dimanche 26 mai 2024

- ✓ Forfait de Souvans, l'équipe de Souvans est déclarée forfait général. (Art 10-1 règlement autour de la rencontre, forfait dans les 3 dernières journées)
- ✓ La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Souvans de 180 € (forfait général dans les 3 dernières journées).

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président